



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau

Niveau : Alerte Renforcée



Interdit :



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts, rond-points



Interdiction d'utiliser les douches de plage



Les travaux, les seuils et les rejets dans les cours d'eau sont totalement interdits sans autorisation administrative.



Interdiction de nettoyer les terrasses, façades et voiries sauf impératif sanitaire et sécuritaire



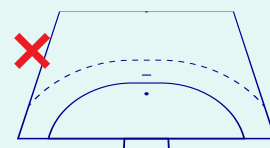
Interdiction (sauf impératif sanitaire, alimentaire ou technique) de nettoyer les engins nautiques et les véhicules en dehors des installations professionnelles de lavage qui justifient le recyclage de l'eau à 70%



Interdiction de faire fonctionner les fontaines en circuit ouvert (autorisé en circuit fermé)



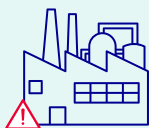
Interdiction de vidanger et de remplir les piscines. (sauf pour le premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions)
La mise à niveau est tolérée entre 20h et 8h



Interdiction d'arroser les terrains de sport (sauf dérogations prévues par arrêté préfectoral*)



Limité :



Limitation des usages industriels et commerciaux au strict nécessaire



Limitation arrosage des plantations d'arbres de moins de 3 ans interdit de 8h à 20h



Limitation Remplissage des cuves à eau et citernes interdit de 8h à 20h



Limitation des usages agricoles Réduction minimale de 50 % des volumes prélevés par l'interdiction de prélever de 8h à 20h sauf dérogation*

Autorisé :



Autorisé Arrosage des potagers et des jardins maraîchers ✓

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



*Pour plus d'informations

www.aude.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM de l'Aude

Version : février 2025